Date de publication sur le site Internet <u>www.creuse.fr</u>: 12/07/2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 023-222309627-20220711-CP2022196-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

-----

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION	<b>COMMISSION</b>	CP - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS	
N°CP08/07/2022/6/	N° 6		
56			
DOSSIER N°5261			

#### Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

#### Avai(en)t donné pouvoir:

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 990 : CALIBRAGE ET RENFORCEMENT - COMMUNES DE CRESSAT-VIGEVILLE- JARNAGES- ACQUISITIONS FONCIÈRES

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/Direction de la maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat Général

Rapporteur: Mme Hélène FAIVRE

\*\*\*\*\*

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

ID: 023-222309627-20220711-CP2022196-DE

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1 $^{
m er}$  ju $^{
m LE}$ compétence à la Commission Permanente,

*VU* le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/6/56 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'agréer les conditions des promesses de vente détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération, souscrites dans le cadre de l'opération suivante : Route Départementale RD 990 calibrage et renforcement - communes de CRESSAT-VIGEVILLE- JARNAGES - acquisitions foncières ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département les actes notariés à intervenir et, le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature des actes authentiques ;
- Dit que la dépense de 16 382 € sera imputée sur le budget départemental chapitre 906.21 article 2151.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET